



Maison du Droit et des Migrations

Veille sur les migrations et l'asile dans l'espace méditerranéen

Juillet-Août 2015

Sommaire

– Migrants et réfugiés en Méditerranée

- OIM : communiqué sur le nombre de morts en Méditerranée
- Projet global sur la détention : publication d'un rapport sur les conditions de détention des demandeurs d'asile dans les pays de la Méditerranée

– Institutions européennes et internationales en Méditerranée

- Union européenne : le HCR critique l'accueil réservé aux migrants et la Commission européenne approuve un nouveau plan d'aide

– Développements politiques et juridiques nationaux

- Tunisie : le gouvernement tunisien annonce la construction d'un mur à sa frontière avec la Libye
- Lybie : une étude examine les conditions de détention et les parcours migratoires des jeunes migrants, demandeurs d'asile et réfugiés en Lybie
- Italie : un ressortissant tunisien condamné à 18 ans de prison pour trafic de migrants
- Espagne : la CEDH demande des explications pour deux cas de renvois sommaires depuis Melilla

Actualités de la Maison du droit et des migrations

- Participation à la conférence « L'accueil de l'enfant migrant en Tunisie »
- Participation à la deuxième réunion du comité de pilotage du Projet SHARE 2
- Organisation de l'événement « Ciné Diversité »



Avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration
de l'Union européenne – FAMI

Migrants et réfugiés en Méditerranée

OIM : communiqué sur le nombre de morts en Méditerranée

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a publié, le 4 août, un [communiqué](#) sur le nombre de morts en Méditerranée depuis le début de l'année 2015. Selon l'OIM, plus de 2 000 migrants ont ainsi péri en tentant la traversée de la Méditerranée, soit une augmentation de 20% par rapport à la même période en 2014.

L'OIM salue néanmoins les efforts déployés par les forces maritimes présentes en Méditerranée, notamment le renforcement des moyens alloués à l'opération « Triton », gérée par Frontex, l'agence européenne de gestion des frontières. Près de 188 000 migrants ont ainsi été secourus depuis janvier. Dans la seule journée du 22 août, la marine italienne, dans le cadre de la mission européenne « Triton », a ainsi porté [secours](#) à plus de 4 400 migrants, après avoir reçu des appels de détresse de 22 bateaux.

Le communiqué de l'OIM relève également que la route vers l'Italie est plus dangereuse que celle vers la Grèce, car si la Grèce et l'Italie ont accueilli, en 2015, un nombre similaire de migrants, seuls 60 ont péri en tentant de rejoindre les îles grecques alors que 1 930 sont morts en cherchant à rejoindre les côtes de Lampedusa. La majorité des décès ont lieu dans le canal de Sicile qui sépare la Libye de l'Italie.

Deux nouveaux naufrages ont par ailleurs récemment eu lieu dans les eaux libyennes. Un bateau surchargé avec environ 650 personnes à son bord a [coulé](#) au large de la Libye le 5 août, causant la mort de plus de 200 personnes. Une importante opération de secours, impliquant sept bateaux, a permis de sauver près de 400 personnes. Suite à ce drame, 5 passeurs présumés ont été arrêtés par les autorités italiennes.

De même, le 15 août, un bateau a été [repéré](#) par la marine italienne alors qu'il était entrain de couler au large de la Libye et 312 personnes ont ainsi pu être sauvées. Toutefois, au moins quarante migrants ont été retrouvés morts asphyxiés dans la cale du bateau. D'après les récits des migrants, les passeurs ont l'habitude d'entasser dans la cale les migrants ayant payé le moins cher, en général originaires d'Afrique sub-saharienne. Piégés dans un espace si confiné, ces migrants courent le risque de mourir étouffés ou asphyxiés par les émanations de carburant, ou encore noyés si le bateau prend l'eau.

[Retour au sommaire](#)

Projet global sur la détention : publication d'un rapport sur les conditions de détention des demandeurs d'asile dans les pays de la Méditerranée

Le [rapport](#) du Projet global sur la détention (Global Detention Project), publié en avril 2015, s'intéresse aux conditions de détention et d'accueil des demandeurs d'asile dans les pays bordant la Méditerranée et directement impactés par l'augmentation des flux de migrants. Il se concentre exclusivement sur les 4 pays du sud de l'Europe les plus confrontés aux arrivées par la mer - la Grèce, l'Italie, Malte et l'Espagne - et 4 pays d'Afrique du Nord - la Libye, la Tunisie, l'Égypte et le Maroc.

Si des différences de traitement apparaissent entre chaque bord de la Méditerranée, d'un point vu général, de nombreuses violations des droits des demandeurs d'asile en matière d'accueil et de rétention peuvent être constatées dans tous les pays. Le rapport révèle ainsi que les conditions de détention en Afrique du Nord sont souvent intolérables voire inhumaines. A titre d'exemple, il est rapporté qu'une personne appréhendée en Egypte sans ses papiers est souvent incriminée et arrêtée du fait de son présumé statut irrégulier, puis incarcérée. Les conditions de détention dans les prisons égyptiennes sont par ailleurs extrêmement difficiles et les locaux sont le plus souvent surchargés.

Toutefois, le rapport relève aussi nombres de lacunes eu égard aux conditions de détention des demandeurs d'asile en Europe. La Cour européenne des droits de l'Homme a ainsi statué une douzaine de fois sur des cas de détentions en Grèce, jugeant que les conditions de privation de liberté étaient constitutives de traitements dégradants. De même, certains pays d'Europe ont été forcés par leurs tribunaux d'abandonner des retours Dublin vers la Grèce, l'Italie et Malte, les juges ayant estimé que les conditions d'accueil et de détention n'y étaient pas adéquates.

[Retour au sommaire](#)

Institutions européennes et internationales en Méditerranée

Union européenne : le HCR critique l'accueil réservé aux migrants et la Commission européenne approuve un nouveau plan d'aide

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a [estimé](#) à plus de 4,27 millions le nombre de réfugiés syriens d'ici la fin de l'année 2015. Antonio Guterres, le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, a ainsi déclaré qu'il s'agissait de « *la plus grande population de réfugiés pour un conflit en une génération* ». La fuite massive des Syriens explique en partie l'augmentation exponentielle du nombre de réfugiés pour l'année 2015.

Selon les chiffres [annoncés](#) par le HCR, au 31 juillet 2015, plus de 225 000 réfugiés étaient arrivés par la mer Méditerranée dont environ 124 000 réfugiés et migrants en Grèce depuis le début de l'année, ce qui représente une augmentation de plus de 750% par rapport à la même période en 2014. Pour le seul mois de juillet 2015, le HCR comptabilise 107 500 nouvelles [arrivées](#) en Europe dont 50 000 nouvelles [arrivées](#) en Grèce, soit 20 000 migrants de plus qu'au mois de juin. Ces arrivées semblent se poursuivre au mois d'août puisque les statistiques du HCR indiquent que pour la seule semaine du 8 août au 14 août plus de 20 000 migrants sont arrivés en Grèce.

Les autorités européennes peinent à gérer les arrivées conséquentes de réfugiés et l'accueil réservé aux demandeurs d'asile et migrants par plusieurs pays européens a été vivement [critiqué](#) par le HCR. Le responsable de la division Europe du HCR, Vincent Cochetel, a ainsi [déclaré](#) que la situation des migrants en Grèce était « *absolument honteuse* ».

En réaction à ces critiques, le Premier ministre grec, Alexis Tsipras, s'est [engagé](#) à améliorer les infrastructures d'accueil, à accélérer les procédures d'identification des nouveaux arrivants et à assurer le transfert des migrants arrivés dans les îles de la mer Egée. Il a toutefois rappelé que les flux croissant de migrants et réfugiés dépassent les capacités d'accueil de son pays et a sollicité un

soutien financier de la part de l'Union européenne pour aider son pays à surmonter cette « *crise humanitaire dans la crise économique* ». Le HCR a aussi fait appel à la générosité des États membres de l'UE, en soulignant que la Grèce était confrontée à de graves difficultés financières et que « *les pays européens devraient la soutenir dans ces efforts* ».

Les 22 et 24 juillet, une délégation du Parlement européen s'était rendue en Sicile pour [visiter](#) des centres d'accueil de demandeurs d'asile. Les députés européens ont fait part, à cette occasion, de leur déception vis-à-vis de l'engagement *a minima* pris par les pays européens, le 20 juillet, relatif à la répartition des demandeurs d'asile et des réfugiés, et ont jugé que des pays comme la Grèce ou l'Italie devraient recevoir une aide plus conséquente de la part des États membres. Jean Arthuis, co-président de la délégation, a ainsi déclaré que « *l'Italie dépense plus de 1 milliard d'euros chaque année juste pour prendre soin de ceux qui traverse la Méditerranée. Les frontières de l'Italie sont les frontières de l'Union et une meilleure gestion des flux migratoires relève de notre responsabilité commune* ».

Face à ces différents appels, la Commission européenne a [approuvé](#), le 10 août, un plan d'aide de 2,4 milliards d'euros sur six ans pour aider les pays européens à gérer l'afflux croissant des migrants en Europe. Les financements annoncés proviennent du Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration et du Fonds pour la sécurité intérieure, dotés d'un budget total de 7 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Cette aide sera répartie entre 17 pays de l'Union européenne et sera destinée à financer des projets concrets présentés par chacun des pays bénéficiaires.

Ainsi la Grèce, l'Italie et l'Espagne, qui comptent parmi les principaux pays d'arrivée des migrants, recevront respectivement 474, 558 et 521,8 millions d'euros, ce qui représente plus de la moitié de la somme totale allouée.

[Retour au sommaire](#)

Développements politiques et juridiques nationaux

Tunisie : le gouvernement tunisien annonce la construction d'un mur à sa frontière avec la Libye

En réaction à l'[attentat](#) terroriste de Sousse le 27 juin 2015, le Premier ministre tunisien, Habib Essid, a [annoncé](#) le 8 juillet la construction d'un mur le long [de](#) la frontière tuniso-libyenne. Cette annonce a été faite sans consultation parlementaire ou concertation avec la Libye.

Une première étape consistera en la mise en place d'une barrière de sable, entourée par des tranchées de deux à trois mètres de profondeur. Cet obstacle semi-naturel aurait vocation à s'étendre sur 168 des 520 kilomètres de la frontière. Son coût atteindrait les 50 millions de dinars, soit environ 23 millions d'euros.

Cette mesure a été présentée par le gouvernement tunisien comme une solution aux départs de ressortissants tunisiens dans les camps d'entraînement terroristes en Libye et à l'instabilité politique provoquée par l'effondrement de l'État libyen.

Si le gouvernement de Tripoli, non reconnue par le Conseil de sécurité de l'ONU, a publié un communiqué dénonçant une mesure « unilatérale » et appelant les autorités tunisiennes « à coordonner et à dialoguer », la construction d'un mur dans la zone frontalière pourrait aussi avoir d'importantes conséquences économiques. Un [rapport](#) de l'International Crisis Group fait ainsi état que la survie de populations locales qui dépendent des échanges informels existant avec la Libye voisine serait rendue difficile par la mise en place de cette barrière physique.

[Retour au sommaire](#)

Lybie : une étude examine les conditions de détention et les parcours migratoires des jeunes migrants, demandeurs d'asile et réfugiés en Lybie

Une [étude](#) du Mixed Migration Hub menée entre novembre 2014 et février 2015 dans plusieurs pays d'Europe a révélé qu'un nombre considérable de mineurs migrants, demandeurs d'asile et réfugiés étaient [arbitrairement détenus](#) en Lybie.

Les jeunes interrogés une fois arrivés en Europe font état de pratiques de détention systématique pendant des durées illimitées et accompagnées de violences physiques et psychologiques. En plus de revenir sur les conditions de détention des jeunes migrants, l'étude s'intéresse également aux raisons de la sortie du pays d'origine et au trajet effectué en Lybie.

Ainsi, les mineurs en provenance d'Afrique de l'Est invoquent les crises politiques, les violences et les conflits comme raisons principales de leur fuite ; tandis que ceux qui viennent des pays d'Afrique occidentale citent en majorité des raisons personnelles ainsi que des problèmes familiaux. C'est non accompagnés que ces jeunes migrants effectuent la plupart du temps leur trajet migratoire, souvent du fait des moyens insuffisants de la famille pour financer plusieurs voyages ou bien à cause de l'absence de tout lien familial.

Les raisons de la détention sont généralement liées aux soupçons d'irrégularité du séjour de ces mineurs. En l'absence totale d'encadrement juridique relatif aux droits des étrangers ou aux droits des enfants, les mineurs n'ont accès à aucune forme de protection ou de garantie de leurs droits. Les conditions de détention sont déplorables et les jeunes filles sont régulièrement soumises à des violences sexuelles.

Ces centres de détention sont répartis sur l'ensemble du territoire libyen et sont sous le contrôle des autorités du gouvernement ou des forces de milices. Les jeunes qui ont été interviewés dans le cadre de l'enquête racontent qu'ils n'ont pu sortir de ces centres qu'après avoir corrompu des gardes ou en réussissant à s'échapper. En l'absence de procédure d'accès à toute forme de protection internationale, une fois sortis de détention, tous les jeunes rencontrés dans le cadre de l'enquête ont risqué leur vie en traversant la Méditerranée pour rejoindre l'Europe. Une fois arrivés en Europe, ces jeunes se retrouvent à nouveau menacés de potentielles violences, au travers notamment du fort risque d'[exploitation](#) par des organisations criminelles.

[Retour au sommaire](#)

Italie : un ressortissant tunisien condamné à 18 ans de prison pour trafic de migrants

En octobre 2013, un bateau de migrants avait coulé au large des côtes de l'île de Lampedusa, causant ainsi la mort de 366 personnes, principalement originaires d'Érythrée. Ce naufrage meurtrier avait conduit les autorités italiennes à lancer l'opération de recherche et de sauvetage en mer Mare Nostrum.

Le tribunal d'Agrigente, dans le sud de la Sicile, a [condamné](#) à 18 ans de prison un ressortissant tunisien considéré comme responsable de ce naufrage. Le tribunal l'a reconnu coupable du naufrage et de la mort des passagers de ce bateau et il a aussi été condamné pour son implication dans le trafic illégal de migrants. Le condamné ayant plaidé coupable et ayant accepté de comparaître selon une procédure accélérée, sa peine a été réduite par trois à celle normalement encourue pour de tels crimes.

[Retour au sommaire](#)

Espagne : la CEDH demande des explications pour deux cas de renvois sommaires depuis Melilla

Un ressortissant malien et un ressortissant ivoirien ont [saisi](#) la Cour européenne des droits de l'Homme (Cour EDH) pour contester leur expulsion sommaire vers le Maroc.

Ces deux requérants ainsi que d'autres migrants ont, le 13 août 2014, tenté de rejoindre Melilla en escaladant les trois clôtures qui la sépare du Maroc. Après quelques heures passées juchés au sommet de la dernière clôture, les forces de sécurité espagnoles les firent descendre et ils furent appréhendés et renvoyés directement au Maroc. Les requérants affirment avoir fait l'objet d'une expulsion collective, ce qui est contraire à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, et dénoncent l'absence d'identification ainsi que l'impossibilité de faire valoir leurs circonstances individuelles et de contester devant les autorités espagnoles, par le biais d'un recours à effet suspensif, leur refoulement immédiat vers le Maroc.

La Cour, jugeant recevable leur requête, a demandé, avant de se prononcer, des explications à l'Espagne qui devra donc pour la première fois répondre de cette pratique existant depuis 2005. Ces expulsions sommaires font, par ailleurs, l'objet d'une [enquête](#) menée par la justice espagnole.

[Retour au sommaire](#)

Actualités de la Maison du droit et des migrations

Participation à la conférence « L'accueil de l'enfant migrant en Tunisie »

La Maison du droit et des migrations a participé à une conférence organisée par l'Association tunisienne de défense des droits de l'enfant (ATDDE) le vendredi 14 août 2015 à l'Hôtel El Mechtel Tunis intitulée : « L'accueil de l'enfant migrant en Tunisie. »

Cette conférence avait pour objectif de présenter les résultats d'une enquête menée par l'ATDDE sur des dossiers d'enfants migrants en situation précaire traités par l'association. Les problèmes rencontrés étant multiples, variés et complexes, l'ATDDE a décidé, avec le soutien de l'Unicef, de réaliser un état des lieux de l'accueil des enfants migrants en Tunisie afin d'apporter sa contribution dans l'élaboration d'une stratégie de protection respectueuse des droits de l'enfant. Cette enquête a été confiée à la société Sigma Conseil et traite de la situation spécifique des enfants des communautés libyennes et syriennes vivant sur le territoire tunisien.

La Maison du droit et des migrations a participé à l'élaboration de cette étude en organisant notamment une rencontre entre l'ATDDE et des représentants de la communauté libyenne en Tunisie.

Participation à la deuxième réunion du comité de pilotage du Projet SHARE 2

La Maison du droit et des migrations a participé à la deuxième réunion du comité de pilotage du Projet « Soutien en matière de législation contre la traite des personnes en Tunisie et renforcement des capacités nationales pour l'identification et l'assistance des victimes » SHARE 2, organisée par l'OIM le jeudi 20 août de 8h30 à 11h30 à l'hôtel Novotel de Tunis.

Le projet a pour objectif d'aider le gouvernement tunisien à adopter le projet de loi anti-traite et à élaborer un plan national d'action, tout en veillant au renforcement des capacités et des connaissances nationales en matière d'identification et de protection des victimes de la traite.

En première partie de réunion, les membres du comité de pilotage ont reçu de la part des représentants de l'OIM une formation de mise à niveau sur les concepts généraux liés à la traite des personnes. La deuxième partie de la réunion a été consacrée à la discussion autour du projet de la loi organique relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes en Tunisie.

Une proposition de liste de contrôle rassemblant les exigences relatives à toute législation contre la traite des personnes, en particulier basée sur le Protocole de Palerme, a été réalisée. Ce document a été comparé avec le projet de loi organique afin de mesurer sa conformité aux standards internationaux en matière de lutte contre la traite. Enfin, les participants ont élaboré un argumentaire qui sera soumis prochainement à l'Assemblée des représentants du peuple et aux commissions chargées de la révision du projet de loi.

Organisation de l'événement « Ciné Diversité »

A compter du 28 août 2015, la Maison du droit et des migrations organise, avec le soutien de la Fondation Friedrich Ebert, l'événement "CinéDiversité", cycle de quatre projections-débats autour de films promouvant la diversité et la lutte contre toutes les formes de discriminations. Chaque vendredi soir un film sera projeté à la Maison de l'Image à Tunis, suivi d'un éclairage et d'un débat avec les intervenants et le public. Les quatre films sélectionnés traiteront du racisme, des discriminations liées à l'origine, au genre, et au handicap. La première projection débat se déroulera autour du film « Boza » du réalisateur tunisien Wallid Fellah. Elle sera suivie d'un débat avec le réalisateur, ainsi que des représentants de la Maison du droit et des migrations, de l'Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie et de l'Organisation de coopération pour le développement des pays émergents.

Sur le modèle de CinéAsile, ateliers ciné-débats autour des migrations et de l'asile ayant lieu chaque mois à la Maison du droit et des migrations, cet événement mettra en avant la promotion du vivre ensemble et les débats auront pour but l'échange d'idées par rapport aux thématiques abordées.

[Retour au sommaire](#)

Certains articles de cette « Veille » ont été initialement publiés dans les Veilles Europe bimensuelles de France terre d'asile.

Pour toute question ou contribution, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

contact@maison-migrations.tn
